



CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE
DE NOTRE COMMUNAUTÉ

Vol.8 - No.30

CHABBAT 8 MAI 2021 - 26 IYAR 5781

PARACHA

BEHAR - BE'HOKOTAI

Allumage des bougies

du Chabbat: 19h51

Sortie du Chabbat: 21h02

Rabbenou Tam: 21h23



Horaire des Offices - 2021 - 5781

VENDREDI 7 MAI 2021 - 25 IYAR 5781

Minha suivie d'Arvit: 18h30 - OMER 41

CHABBAT 8 MAI 2021 - 26 IYAR 5781

Le soir OMER 42 - Chahrit: 8h15,

Chahrit Chema avant 9h08- Fin de la Amida: 10h22

Cour de Torah: 18h45 - Min'ha: 19h30 suivie de Arvit.

DIMANCHE 9 MAI 2021 - 27 IYAR 5781

Le soir OMER 43 - Chahrit: 7h00 - 8h00

Chahrit Shema: avant 9h08- Fin de la Amida: 10h22

Min'ha: 19h15 suivie de Arvit

LUNDI 10 AU JEUDI 13 MAI 2021

Le soir OMER 44 - 45 - 46 - 47

Chahrit: 6h00 - 7h00

Chahrit Shema: avant 9h08- Fin de la Amida: 10h22

Min'ha: 19h15 suivie de Arvit

MERCREDI 12 2021- 1 SIVAN 5781

ROSH HODESH SIVAN Le soir OMER 46

Aphorisme de nos Sages

14. Il est écrit « Car vous (le peuple d'Israël) serez une terre désirable, parole de D.ieu » (Malakhi 3, 12). De même que les plus grands explorateurs n'arriveront jamais au bout de la découverte des immenses ressources que D.ieu a placées dans la terre, personne ne peut découvrir l'étendue des trésors enfouis à l'intérieur d'un Juif, la « terre désirable » de D.ieu. (fr.chabad.org)

PARACHA BEHAR - BE'HOKOTAI

L'année Sabbatique et le Jubilé - Récompenses et Punitions



Paracha Béhar

- Lois liées à la Chemita (année shabbatique) et au jubilé.
- L'interdiction de prix exorbitants.
- L'interdit de blesser un juif par des paroles.
- Lois du rachat des maisons et des terres en Eretz Israël.
- L'obligation de soutenir le nécessiteux.
- Interdiction du prêt ou d'emprunt à intérêt entre juifs.
- Lois concernant la vente du serviteur juif et cananéen, ainsi que la délivrance du serviteur juif.

La Torah n'est pas réservée aux seuls Sages

« Si vous marchez selon mes préceptes »

Dans son commentaire du premier verset de la Paracha de Be'houghoï, traduit Rachi : « Si vous marchez selon mes préceptes »: "Si vous vous occupez assidûment d'étude de la Torah". "Âmelim baTorah", évoque l'idée d'effort, de labeur, de fatigue, ainsi que l'exprime le Psaume 1 : « *Heureux l'homme qui trouve son plaisir dans la Torah de l'Éternel, et médite sa Torah jour et nuit* ». La Torah est d'abord celle de l'Éternel, mais lorsque l'homme s'y investit entièrement et la conquiert par son labeur, elle devient la sienne propre.

L'une des premières questions posées à l'homme lorsqu'il se présente devant le Tribunal Céleste est : « As-tu fixé un temps pour la Torah ? ». La question n'est pas : « As-tu une bonne connaissance de la Torah mais uniquement, as-tu fixé un temps pour son étude? ».

La Torah est à la portée de tous. Chacun peut y trouver son contentement. Les uns s'arrêteront au sens littéral, d'autres, à l'esprit plus aiguisé, l'étudieront pour en découvrir le sens allusif. Les plus savants essayeront de dévoiler le sens caché du texte, le Sod (le secret). Cette démarche est celle des cabalistes qui considèrent le texte de la Torah comme un code dont il est

Rabbin Ronen Azriel Abitbol



nécessaire de découvrir les clefs d'interprétation. L'étude de la Torah n'est pas réservée aux seuls sages. Chacun est tenu, à son niveau, de s'adonner à cet exercice quotidien. C'est la raison pour laquelle la Torah a été comparée à de l'eau, indispensable à la vie. Que l'on soit grand ou petit, roi ou esclave, chaque créature a besoin d'eau. « Si vous vous adonnez à l'étude assidue de la Torah... je vous donnerai les pluies en leur saison », je vous donnerai la vie. (Rabbin Jacques Ouaknin)

La Chemita et le Sinaï

On sait que le rendement des sols exige, pour être préservé et amélioré, que la terre soit mise périodiquement en jachère. Cette période de repos était destinée, avant l'apparition de l'agriculture moderne et notamment avant celle des fertilisants minéraux, à permettre de reconstituer les réserves minérales du sol.

Pour cette raison, les champs produisent de meilleures récoltes dans les premières années qui suivent une jachère, étant donné qu'ils ont alors retrouvé leur pleine fertilité. Au contraire, dans les années qui précèdent une jachère – et surtout pendant la dernière – leur état d'épuisement leur fait fructifier de moins bonnes productions.

Il en va tout autrement pour la chemita, cette année de jachère instituée par la Torah. Hachem nous a promis qu'Il allait nous « **donner Sa bénédiction pendant la sixième année, et que la terre produira des récoltes pour trois années** ». (Vayikra 25, 21)

En d'autres termes, loin d'être épuisée à la veille de la chemita, la terre sera alors encore plus féconde. On peut donc dire que Hachem, dans la sixième année, accorde à ceux qui observent les mitsvot de ce repos Shabbatique, des bénéfices qui ne doivent rien à l'ordre naturel.

Voilà peut-être pourquoi la paracha commence par le verset: « **Hachem parla à Moshé Rabbénou au mont Sinaï en disant...** » (Vayikra 25, 1), attestant ainsi, comme l'explique Rachi, que de même que les lois de la chemita, pour surnaturelles qu'elles soient, ont été promulguées au mont Sinaï et sont d'origine céleste, de même toutes les lois de la Torah ont été promulguées au mont Sinaï et sont d'origine céleste. (Jacque Kohn)

N'attends pas que sa situation s'aggrave

« **Si ton frère vient à s'appauvrir et si tu le vois fléchir, à tes côtés, tu le soutiendras...** » (Vayikra 25, 35)

Rachi précise: « N'attends pas que sa situation s'aggrave et qu'il chancelle car il sera alors beaucoup plus difficile de l'aider. Renforce-le plutôt dès que tu le vois commencer à vaciller. Et nos Sages nous proposent l'analogie suivante: Si un âne supporte une lourde charge et que celle-ci commence à glisser, il est possible à tout un chacun de la remettre en place. Cependant, lorsque la charge est tombée à terre, il faudra au moins 3 ou 4 personnes pour la rétablir sur le dos de l'animal ». Commentant ce verset, le Midrach fait allusion au psaume (41, 2): « Heureux celui qui s'intéresse au pauvre. Au jour du malheur, l'Éternel le délivrera » et interprète le verset de la Torah (Vayikra 25, 35) de manière suivante: « Si ton frère s'appauvrit et que ses moyens fléchissent, en même temps que les tiens, tu dois le soutenir. En d'autres termes, même si tu es aussi pauvre que ton frère dans la détresse, tu dois malgré tout essayer de l'aider « Si tu prêtes attention à ton frère dans le besoin et que tu lui offres ton aide, malgré tes difficultés » poursuit le Midrach, « alors, l'Éternel te délivrera de tes propres soucis! »

Aider son prochain

Le Hafetz Haïm insiste sur la nécessité pour un Juif de déployer tous ses moyens pour aider son prochain et, plus particulièrement, pour lui trouver un travail car tous ceux qui sont à la recherche d'un emploi relèvent du verset « Si ton frère vient à s'appauvrir... » et le Ramah va jusqu'à étendre l'obligation d'engager un frère juif, même si le salaire devait être légèrement supérieur... (Ahavat 'Hessed II, 21).

Parabole: Issu d'une bonne famille

Dans la Paracha de la semaine, nous apprenons quelles sont les réprimandes et les punitions qui frappent les enfants

CE BULLETIN A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

- 1) MME NINETTE ELBAZ POUR LA NAHALA DE SON PÈRE MEYER ZAFRANI Z"l.
- 2) M. MAKLOUF PARIENTÉ POUR LA NAHALA DE SA MÈRE SULTANA PARIENTÉ Z"l.

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530

POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN



d'Israël si la Torah n'est pas observée. Au milieu de cela, nous lisons soudain: «Et je me souviendrai de mon alliance avec Yaâkov; mon alliance aussi avec Yits'haq, mon alliance aussi avec Abraham, je m'en souviendrai et la terre aussi je m'en souviendrai» (Vayikra 26;42). La question qui émane est évidente: que vient faire ce verset au milieu de toutes ces remontrances?

Le Maguid de Duvna répond à la question à l'aide de l'une de ses fameuses paraboles:

Deux personnes se firent attraper un jour en flagrant délit de vol et furent conviées au tribunal. La première était le fils d'un voleur. Le juge le condamna à une sentence légère. La seconde provenait d'une grande famille et était le fils d'une importante personne. Le juge le condamna à une lourde sentence. Tout le monde fut stupéfait par le verdict de la cour.

Le juge expliqua alors que le voleur qui était fils de voleur ne pouvait pas trop être blâmé. Par contre le deuxième voleur, qui fut élevé par un père honnête et droit, méritait vraiment une peine plus sévère.

En d'autres termes, selon le Maguid, la mention de nos patriarches Abraham, Yits'hak et Yaâkov dans cette paracha augmente la dureté de la sentence sur les enfants qui se détourneraient de la voie de leurs ancêtres.

En outre, il est possible d'approfondir encore plus les leçons qu'on retire de cette parabole. Premièrement, la punition n'est pas considérée comme une revanche pour le crime commis, mais en vue de corriger et d'appeler le criminel à changer et à retourner sur le bon chemin. Ainsi, selon la parabole, il y a peu d'espoir de guérir celui qui vient d'une famille dont toute l'atmosphère baigne dans le monde de la corruption. Violence et délinquance sont imprimées dans son sang. Même une lourde peine en prison ne sera pas bénéfique pour lui et ne le fera pas revenir sur le droit chemin.

De l'autre côté, celui qui est issu d'une bonne famille s'est écarté du droit chemin par son mauvais penchant. Il y a de l'espoir pour lui et la possibilité qu'une bonne punition portera ses fruits. C'est pourquoi le juge fut plus sévère avec lui, dans l'espoir de le préserver d'un futur délit.

Il en est de même avec nous. Puisque nous descendons d'Abraham, d'Yits'hak et de Yaâkov, la punition est plus sévère. Peut-être ceci nous préservera de tomber plus bas.

Secondement, bien que les réprimandes et les punitions mentionnées dans cette paracha (et spécialement ce qui suit juste après) soient terribles, nous pouvons discerner un élément qui vient les adoucir. Les punitions ne sont pas dépourvues de sens. Elles expurgent le péché et amènent plus vite la Rédemption finale. (Rabbi Shlomo Bravda)

Prospérité matérielle

Dans la Paracha de Bé'hokotai, Hachem promet que si nous observons Ses commandements, nous aurons la prospérité matérielle et vivrons en sécurité sur notre terre. Mais Il livre aussi un avertissement de 49 réprimandes sévères concernant l'exil, la persécution et d'autres maux qui nous arriveront si nous abandonnons notre alliance avec Lui.

Rabbi Shimon ben Lakich dit: « Quiconque étudie la Torah éloigne de lui les souffrances ». L'étude est également source de pardon des fautes, et elle est supérieure à tous les sacrifices d'animaux. En effet, les paroles de la Torah peuvent transformer l'homme, de pécheur, il devient repentant, de mécréant, il devient croyant. Elles ont une telle force qu'elles imprègnent notre être au plus profond de lui-même. Celui qui s'occupe assidûment de la Torah **voit ses affaires prospérer et ses soucis le quitter, car elle est source de bénédiction**. De plus, elle rassasie l'homme et lui donne des forces pour faire face aux vicissitudes de la vie. C'est pour cette raison que la Torah a été comparée à du pain qui restaure le cœur. Même si l'étude est entreprise dans un but intéressé, pour se préserver du mal ou pour mériter la bénédiction, la Torah finira par conférer la qualité du désintéressement et du pur amour à cette étude.

Pirke Avot- Surmonté l'épreuve

«Celui qui accomplit [les commandements de] la Torah dans la pauvreté finira par les observer dans l'opulence.»

(Avot 4, 9) Quand un homme connaît les privations et le dénuement, il doit faire preuve d'une foi et d'une confiance en Hachem suffisamment puissantes pour ne pas devenir obsédé par les richesses et l'aisance matérielle qui lui manquent si cruellement. De son côté, celui qui jouit du confort et de la richesse en ce monde doit déployer des efforts continuels pour ne pas devenir orgueilleux et ne pas oublier que tout ce qu'il possède lui vient de Hachem, Créateur et Maître du monde. Comme l'affirme le roi Chélomo (Michlei 30, 8-9): «Ne me donne ni pauvreté ni richesse [...] car, dans la satiété, je pourrais Te renier en disant: "Qui est Hachem?"». Voilà pourquoi nos Sages ont affirmé: «celui qui accomplit la Torah dans la pauvreté...» et qui a surmonté cette épreuve sans que son dénuement ne porte atteinte à son observance des mitsvot, Hachem le fera accéder à la richesse, tout en lui assurant qu'il traversera également avec succès cette épreuve, sans qu'il en vienne à demander: «Qui est Hachem?» C'est ainsi qu'Il a dirigé les enfants d'Israël durant leur séjour dans le désert: «Il t'a affligé, Il t'a affamé» (Devarim 8, 3), ce afin de les préparer à affronter

CONDOLÉANCES

Rav Ronen Abitbol, les Co-Présidents

MM. Paul Cohen, Steve Mamane, le C.A. et le Kahal présentent leurs sincères condoléances à Mme Lisette Eljarrat (épouse) Betty (Patrick Benalal), Régine (Levy Benchimol), Vicky (Dominique Benarroch) et Mario Eljarrat pour le décès de leurs père M. Simon Ejarrat ben Rahma Z"l et les assurons de notre affection et de notre soutien

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

SULTANA PARIENTE Z"l	26 IYAR - 8 MAI.
AVRAHAM ABESSERA Z"l	26 IYAR - 8 MAI.
SALOMON BENHAMOU Z"l	1 SIVAN - 12 MAI.
MEYER ZAFRANI Z"l	1 SIVAN - 12 MAI.
RAPHAEL DADOUN BEN SAADA Z"l	2 SIVAN - 13 MAI.

KOLLEL HEKHAL SHALOM

DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"l

BS"D, On vous invite au Kollolel par ZOOM études chaque soir de 19h30 - 21h00 avec RABBI RONEN A. ABITBOL
ZOOM ID: 219 534 9996 - CODE: 661813

ROSH HODESH SIVAN 5781
MARDI 11 MAI 2021
LE MOLAD SERA
À 8H31AM + 7 PART DE L'HEURE

également l'épreuve de l'opulence, et de leur permettre ainsi de s'adonner à la Torah et de l'observer en Erets Yisrael.

Tel est également le principe qui sous-tend le commandement de la Chemita. L'homme ne doit jamais faire du travail de la terre et de ses moyens de subsistance sa première préoccupation et l'objectif fondamental de son existence. Quand il aura observé dûment l'année de Chemita avec toutes ses lois, et qu'il aura surmonté avec succès cette épreuve de la «pauvreté» – après six années de travail agricole – il méritera, durant les six années suivantes, de pouvoir s'adonner à la Torah et «de l'observer dans l'opulence».

Saviez-vous que...

L'étude de la Torah peut être faite même en français. Nous avons dans notre communauté des cours de Torah chaque soir pour tous les niveaux et tous les âges. Venez découvrir vos talents. Consultez les horaires de cours qui sont affichés. Faites un don minimal de 1 heure par semaine de votre temps libre, et dédiez-le à l'étude de la Torah. C'est pour vous-même.

Le coin de la Halakha Obligation d'étudier la Torah

1- Bien qu'Ézra ait institué de lire la Torah le lundi et le jeudi afin de permettre au peuple d'Israël de l'étudier une fois tous les trois jours, nous ne sommes pas dispensés de fixer un temps à l'étude de la Torah même ces jours-ci. Il est ainsi écrit dans le Choul'han Aroukh (art. 155) : «Après être sorti de la synagogue, il ira au *beit midrash* (maison d'étude) afin de fixer un temps à l'étude de la Torah. Ce temps doit être fixe ; il ne doit le manquer et ce, même s'il pense pouvoir gagner beaucoup d'argent pendant ce même temps.» Le Rama (Rabbi Moché Isserlich) ajoute en annotation du Choul'han Aroukh que celui qui ne sait pas étudier, ira quand même à la maison d'étude ; il aura le mérite de s'être rendu à cet endroit (mérite du trajet fait pour l'étude de la Torah). Il pourra aussi fixer un endroit et un temps pour l'étude de la Torah qu'il connaît ; il s'imprènera ainsi de crainte de Hachem. **2-** Chaque personne doit se fixer un temps pour l'étude de la Torah chaque jour sans jamais y renoncer. Si une telle personne ayant fixé un temps à l'étude de la Torah, a un empêchement de force majeure, elle devra compléter son étude le soir comme quelqu'un qui vient payer sa dette.

PIRKEI AVOT: L'ÉTHIQUE DES PÈRES (CHAP. 4)

1 Ben Zoma dit : « Quel est le sage ? C'est celui qui apprend de toute personne, car il est dit : De tous ceux qui m'ont enseigné j'ai acquis de la sagesse, car Tes préceptes sont l'objet de mes propos. Quel est le puissant ? C'est celui qui contient son [mauvais] penchant, car il est dit : Il est plus louable d'être longanime que puissant ; de dominer ses passions que de conquérir une ville. Quel est le riche ? C'est celui qui est heureux de ce qu'il possède, car il est dit : De l'effort de ta main tu te nourris, heureux tu es et le bonheur est à toi. Heureux tu es : dans ce monde-ci ; et le bonheur est à toi : dans le Monde Futur. Qui est l'objet d'honneurs ? C'est celui qui honore les créatures. Car il est dit : Car J'honore qui M'honore et ceux qui Me dédaignent seront méprisés. »

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Mikvé - Synagogue - Kollolel - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707